Ref. formation 201808048396

DE d'Aide soignant. Parcours passerelle AGENT DE SERVICE MEDICO-SOCIAL - ASMS

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

IFSI- IFAS CENTRE HOSPITALIER DE TULLE
LESCURE CORINNE
05.87.49.33.31
ifsi@ch-tulle.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

Etre titulaire du titre professionnel ASMS (assistant de service médico-social)

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies : Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Contenu et modalités d'organisation

Parcours partiels Passerelle pour les ASMS - Agent de service médico-social Dispense : module 8 du bloc 4 BLOC 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module 1 - - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale: 98 h Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque: 14 h BLOC 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne : 77 h Module 4- Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement: 182 h Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée: 35 h Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage : 35 h Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs: 21 h Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques Module 9 - Traitement des informations : 14 h Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques : 49 h API 35 h - SPI 7 h - TPG 35 h - (arrêté du 10 juin 2021) SESSION 2022 - Dates de stages en entreprise : - 07/02/2022 au 13/03/2022 - 27/06/2022 au 31/07/2022 - 10/10/2022 au 27/11/2022

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours ***Non renseigné***

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'aide-soignant - ***Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)***

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00195840	du 04/01/2021 au 05/12/2021	Tulle (19)	IFSI- IFAS CENTRE HOSPITALIER DE TULLE		MON COMPTE FORMATION	Contrat app, FPC
00254001	du 03/01/2022 au 27/11/2022	Tulle (19)	IFSI- IFAS CENTRE HOSPITALIER DE TULLE		MON COMPTE FORMATION	Contrat app, FPC
00303450	du 02/01/2023 au 03/12/2023	Tulle (19)	IFSI- IFAS CENTRE HOSPITALIER DE TULLE		MON COMPTE FORMATION	FPC